MAIRIE DE LABASTIDE SAINT GEORGES
CONCOURS DE POÉSIE 2027

Règlement

Article 1
La mairie de Labastide St Georges organise un concours de poésie ouvert à tous (enfants et adultes), du 1er janvier au 1er Mars 2027.
Date limite d'envoi : **le 1er Mars 2027**.

Article 2
Sont autorisés toutes sortes de poèmes :
Forme libre (alexandrins, sonnet, haïkus, poème néoclassique ou libre, etc.) La présentation du texte est libre et peut même être décorée par un dessin.
Le poème sera dactylographié sur une seule feuille A4 recto, avec une police de caractère de taille 12.

Article 3

Printemps des Poètes 2027: « " **La poésie : zones d'action** »
l*a poésie est, comme l'engagement, une parole donnée et, comme toute parole, elle a le pouvoir de façonner la réalité, d'agir sur notre monde.*

Article 4
Chaque candidat pourra présenter 3 poèmes en tout.
Les poèmes -1 seul exemplaire chacun- devront être accompagnés de la fiche d'inscription .
Catégorie Jeunes (6 à 18 ans) : préciser l'âge.
Catégorie adultes (18 ans à....)
Les poèmes devront être envoyés à :
Mairie de Labastide St Georges « Concours poésie 2027 », 1 place de la Paix, 81500 LABASTIDE SAINT GEORGES.

Article 5
Ce concours est gratuit et les gagnants seront récompensés par des diplômes et des livres. Les poèmes seront exposés au promenoir poétique de Labastide St Georges d'avril 2027 à septembre 2027.

Article 6
Remise des prix aura lieu à la soirée du Printemps des poètes le 3 avril 2027 à la salle des fêtes de Labastide st Georges.

Article 7
Le jury, qui désignera les gagnants dans les différentes catégories, sera constitué de personnes choisies par la commission bastidienne extra municipale « Village en poésie ».

Article 8
La décision du jury est sans appel et la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.